



Action diabète Canada

Prévenir les complications. Transformer les vies.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION FINANCIÈRE pour les PATIENTS PARTENAIRES

Le 8 décembre 2022

La recherche et les autres activités liées à la recherche financées par l'Action diabète Canada doivent refléter le temps et les contributions de tous les partenaires. La compensation financière démontre la reconnaissance de la valeur de l'expertise supplémentaire apportée par les perspectives des patients partenaires. Par conséquent, la couverture des coûts et le paiement du temps doivent être considérés comme une façon tangible de reconnaître la valeur des contributions des patients partenaires.

En offrant une compensation, nous cherchons également à (a) réduire les hiérarchies de pouvoir causées par le fait que d'autres personnes à la table reçoivent un salaire lié à leur rôle et (b) à garantir que les patients partenaires qui n'ont pas les moyens de donner de leur temps puissent participer aux activités du réseau. Cela nous aide à atteindre notre objectif que le partenariat avec les patients dans notre réseau soit inclusif.

Qui peut recevoir une indemnisation :

Tous les patients partenaires* peuvent recevoir une compensation pour leurs contributions au réseau.

*Comme dans le soulignement par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le terme "patient", dans le cadre de la Stratégie de recherche axée sur le patient (SRAP), comprend les personnes ayant une expérience personnelle d'un problème de santé et les aidants naturels, y compris la famille et les amis.

Types de contributions :

Le réseau s'engage à intégrer la perspective du patient à chaque étape du processus de recherche, y compris l'identification des lacunes, l'élaboration des questions de recherche, la définition des objectifs de recherche, le recrutement des participants, la collecte des données, l'évaluation des résultats et la diffusion des connaissances. Certains patients sont prêts à contribuer en tant que membres à part entière des équipes de recherche, tandis que d'autres apportent leur expertise dans une série d'autres domaines clés telles que l'éthique ou en tant

que courtiers de connaissances. En général, le rôle des patients variera en fonction des contributions qu'ils sont prêts et qu'ils sont disposés à offrir. Donner aux patients partenaires les moyens de participer aux activités du réseau peut consister à offrir une compensation pour le temps consacré à l'orientation (formation, activités d'apprentissage). Le tableau suivant présente les différents taux de compensation pour les divers rôles des patients partenaires, ainsi que les différentes dépenses éligibles.

Toutes les négociations sur la rémunération des patients partenaires auront lieu entre l'Action diabète Canada et les équipes de recherche avant le recrutement des patients partenaires. Notre objectif est d'assurer la participation des patients à la recherche soit une expérience collaborative et équitable. Il incombe à l'équipe de recherche d'informer l'Action diabète Canada du temps que les patients partenaires ont passé sur les projets et/ou les activités et de remplir tous les formulaires demandés.

Tableau 1 : Dépenses éligibles et taux de rémunération des patients partenaires du réseau

	ACTIVITÉ	DESCRIPTION	\$\$\$	demi-journée (\$)²	journée complète (\$)³
FRAIS ADMISSIBLES	Voyage	Les frais de voyage pour les réunions et/ou les événements liés au ADC à l'extérieur de la ville sont couverts. Cela comprend les billets d'avion en classe économique, les billets de train, les billets d'autobus ou le kilométrage. Les frais de taxi sont remboursés pour les courtes distances. Location de voiture : La location d'une voiture compacte ou de taille moyenne peut être remboursée avec une autorisation préalable. Les reçus originaux doivent être présentés aux fins de remboursement.	Remboursement ou prise en charge directe¹	s/o	s/o
		<u>Déplacements en voiture</u> : 0,40 \$ par kilomètre	Remboursement	s/o	s/o
		<i>** Le taux de kilométrage est présentement en cours de révision.</i>			
	Hébergement pour la nuit	Le patient partenaire peut avoir besoin d'un hébergement pour la nuit (hôtel, motel, chambre d'hôte, gîte ou autre) s'il doit parcourir une certaine distance pour participer à une activité de participation telle qu'une formation ou une réunion. Hébergement pour la nuit -résidence privée-.	Remboursement ou prise en charge directe¹	s/o	s/o
	Subsistance	Les frais de subsistance correspondent au temps passé hors du domicile. Les frais de repas seront remboursés pour les réunions et/ou les événements liés à l'ADC qui se déroulent à l'extérieur de la ville. Le montant maximal du remboursement par jour est 50 \$. Des reçus détaillés du repas doivent être soumis pour le remboursement des repas. <i>** Le plafond quotidien de 50 \$ est présentement en cours de révision.</i> Depuis que les avances de fonds ne sont pas une pratique autorisée, les patients partenaires peuvent demander une carte cadeau Visa/Mastercard prépayée pour couvrir le coût des repas lors de réunions et/ou d'événements liés à l'ADC à l'extérieur de la ville, le cas échéant.	Remboursement ou prise en charge directe¹	s/o	s/o
	Assistants personnels	Certaines personnes handicapées peuvent avoir un assistant personnel pour les aider à s'impliquer activement en tant que patient partenaire.	Remboursement ou prise en charge directe¹	s/o	s/o

	Garde d'enfants	Certaines personnes peuvent avoir besoin d'une aide à la garde d'enfants pour s'impliquer pleinement en tant que patient partenaire.	Remboursement ou prise en charge directe ¹	s/o	s/o
COMPENSATION	Formation et apprentissage	Le patient partenaire participe à un événement de formation (conférence, cours de formation en ligne, etc.).	25 \$/h	75	150
	Rôle de consultant	Le patient partenaire donne son avis, ses conseils ou son feedback (par exemple, lors des réunions du conseil des patients).	25 \$/h	75	150
	Rôle de collaborateur	Le patient partenaire participe en tant que membre de l'équipe de recherche et prend des décisions conjointes avec les responsables des projets de recherche.	25 \$/h	75	150
	Rôle stratégique	Le patient partenaire joue un rôle stratégique dans la gouvernance du réseau. (N.B. Indemnisé uniquement à la demande des patients partenaires pour lesquels il serait difficile de jouer ce rôle sans compensation).	25 \$/h	75	150
	Membres du conseil des patients	Le patient partenaire est membre d'un conseil de patients.	95 \$/réunion (y compris 0,5 heure de préparation et 2 heures d'examen des documents) ou 50 \$/réunion pour les personnes qui ne peuvent pas assister à la réunion mais qui prennent le temps de lire les documents et d'envoyer leurs commentaires par courrier électronique.		
	Patient partenaire en qualité de consultant	Le consultant fournit une expertise spécifique ou travaille à l'amélioration d'une composante particulière du réseau.	50 \$/h	150	300

¹ Les frais de voyage seront remboursés ou l'ADC couvrira les frais directement, par exemple en réservant les billets par une agence de voyage.

² La compensation de la demi-journée est à 4 heures.

³ La compensation pour une journée complète commence à 7 heures.

Considérations pour les patients partenaires :

- Les patients partenaires doivent connaître les articles qui sont couverts et les limites supérieures des dépenses énumérées dans le tableau 1.
- Toutes les dépenses sont soumises à l'approbation de l'institution. Les plans de voyage et la désignation d'un assistant personnel doivent donc être discutés à l'avance avec le coordinateur de l'engagement des patients afin de s'assurer que toutes les dépenses engagées pourront être remboursées.
- Lorsqu'il participe à un événement parrainé par l'Action diabète Canada, il est possible pour un patient partenaire de prolonger son séjour après ou avant l'événement. Cependant, le prix du billet d'avion devra être égal ou inférieur au prix du billet avec la date effective de l'événement (avec des réservations faites au moins 14 jours à l'avance). Si le prix du billet avec des dates étendues est plus cher, le patient partenaire devra acheter son billet et l'Action diabète Canada remboursera le prix du billet avec des dates effectives. Autrement dit, le patient partenaire absorbera la différence de prix.
- Lorsque vous vous rendez en voiture à un événement, les kilomètres sont remboursés selon le taux indiqué dans le tableau 1. La distance parcourue est calculée à l'aide de Google Maps depuis l'adresse de résidence jusqu'au lieu de l'événement.
- Le remboursement des frais n'est généralement pas soumis à l'impôt car il n'est pas considéré comme un revenu. Mais si le patient partenaire est un travailleur indépendant, il peut être amené à déclarer ses dépenses.
- Les patients partenaires bénéficiant de l'aide sociale (p. ex. l'assistance sociale ou l'aide au revenu) doivent être prêts à déclarer les indemnités reçues du réseau.
- D'autres options de compensation peuvent être explorées.
- Les patients partenaires peuvent refuser la compensation. Si la compensation est refusée, les fonds seront utilisés par l'Action diabète Canada pour d'autres activités entreprises par le réseau, y compris des projets de recherche.

Procédure de recrutement des patients partenaires pour les activités de recherche

- 1) Les équipes de recherche doivent toujours s'adresser au personnel chargé de l'engagement des patients d'Action diabète Canada avant de demander le temps et l'expertise d'un patient partenaire, même si des relations ont déjà été établies avec des patients partenaires pour d'autres activités.
- 2) L'Action diabète Canada demandera les informations suivantes pour rédiger un appel ouvert à tous les patients partenaires ou à un sous-groupe de patients partenaires, selon leur admissibilité :
 - a. Équipe de recherche
 - b. Titre
 - c. Résumé du projet (en termes simples et adaptés à un public non universitaire)
 - d. Demande de participation
 - e. Engagement de temps

f. Compensation

- 3) Le payeur pour la compensation des patients partenaires sera décidé avant l'envoi de l'appel ouvert. L'Action diabète Canada soutiendra la rémunération des patients partenaires pour la planification de la recherche et à des fins de consultation, mais s'attend à ce que les équipes de recherche prévoient un budget pour la rémunération continue des patients partenaires une fois la proposition financée.
- 4) L'Action diabète Canada gérera le recrutement des patients partenaires et fournira aux équipes de recherche un soutien tout au long du processus d'engagement.
- 5) C'est la responsabilité des équipes de recherche de suivre la procédure ci-dessous pour la rémunération des patients partenaires pour leur temps et de leur expertise.

Procédure pour les patients partenaires qui sont membres d'un projet de recherche

- 1) Le taux de rémunération est défini par la politique de rémunération des patients partenaires d'Action diabète Canada. Il est important qu'avant chaque participation, le nombre d'heures de collaboration attendues et les rôles et responsabilités des patients partenaires soient clairement définis.

Si le temps nécessaire dépasse le temps estimé, le patient partenaire doit en informer l'équipe de projet et l'équipe d'engagement des patients. Nous comptons sur les patients partenaires pour nous aider à suivre le temps réel passé afin de nous assurer que les estimations de temps sont raisonnables. En raison des limites budgétaires, il n'y a pas toujours de fonds supplémentaires disponibles pour rémunérer les patients partenaires. À ce moment-là, il appartient aux patients partenaires de décider d'arrêter ou de poursuivre la collaboration.

- 2) Les équipes de recherche doivent remplir le formulaire, **DAC Patient Partner Participation Form_Other** et fournir les informations supplémentaires demandées (c'est-à-dire l'appel aux patients partenaires, l'agenda, etc.) et l'envoyer à Mildred Lim au courriel Mildred.Lim@uhnresearch.ca.
- 3) Le paiement sera traité par dépôt direct par l'University Health Network (UHN). Veuillez noter que le délai d'exécution est de 2 à 4 semaines à partir de la demande de paiement. Si le chèque est le mode de paiement préféré, il peut être accepté, mais le délai de traitement sera de 6 à 8 semaines. En fonction de la durée de la collaboration, les patients partenaires peuvent souhaiter recevoir une compensation à intervalles réguliers plutôt qu'en une seule fois. Les demandes de compensation des patients partenaires DOIVENT être reçues dans la semaine suivant la collaboration.

Procédure des patients partenaires qui sont membres du comité consultatif

- 1) Le taux de rémunération est défini par la politique de rémunération des patients partenaires d'Action diabète Canada. Il est important que la fréquence des réunions, le temps de préparation des réunions et la durée des réunions soient clairement définis pour les patients partenaires.

Si le temps nécessaire dépasse le temps estimé, le patient partenaire doit en informer l'équipe de projet et l'équipe d'engagement des patients. Nous

comptons sur les patients partenaires pour nous aider à suivre le temps réel passé afin de nous assurer que les estimations de temps sont raisonnables. En raison des limites budgétaires, il n'y a pas toujours de fonds supplémentaires disponibles pour rémunérer les patients partenaires. C'est alors aux patients partenaires de décider d'arrêter ou de continuer à participer aux comités consultatifs.

- 2) Les équipes de recherche doivent remplir le formulaire intitulé **DAC Patient Partner Participation Form_Meeting** et fournir les informations supplémentaires demandées (c'est-à-dire l'appel aux patients partenaires, l'ordre du jour, etc.) et l'envoyer à Mildred Lim au courriel Mildred.Lim@uhnresearch.ca.
- 3) Le paiement sera traité par dépôt direct par l'University Health Network (UHN). Veuillez noter que le délai d'exécution est de 2 à 4 semaines à partir de la demande de paiement. Si le chèque est le mode de paiement préféré, il peut être accepté, mais le délai de traitement sera de 6 à 8 semaines. Les demandes de compensation pour les patients partenaires DOIVENT être reçues dans la semaine suivant la réunion.

Procédure des patients partenaires qui sont membres d'un conseil de patients

- 1) Le taux de rémunération est défini par la politique de rémunération des patients partenaires d'Action diabète Canada. Pour faciliter la participation aux conseils de patients, le nombre d'heures requises pour les réunions et les activités d'accompagnement des conseils de patients a été estimé à un montant par réunion : 95 \$ / réunion. Les membres qui ne peuvent pas assister à la réunion prévue du conseil des patients pour des raisons exceptionnelles mais qui ont consacré du temps à l'examen des documents et à la préparation de la réunion peuvent demander une compensation de 50 \$.
- 2) Le personnel d'ADC PE remplira le formulaire, **Formulaire de participation des patients partenaires du ADC_Réunion** et fournira les informations supplémentaires requises (c'est-à-dire l'appel aux patients partenaires, l'ordre du jour, etc.) et l'enverra à Mildred Lim au courriel Mildred.Lim@uhnresearch.ca.
- 3) Le paiement sera traité par dépôt direct par l'University Health Network (UHN). Veuillez noter que le délai d'exécution est de 2 à 4 semaines à partir de la demande de paiement.

Veuillez noter que la participation des patients partenaires à des réunions et en tant que membres de projets de recherche est considérée comme de la consultation par le département financière d'UHN et les montants supérieurs à 500 \$ par an seront imposables. Les patients partenaires recevront un T4A de l'University Health Network pour cette rémunération.

Obtenir le remboursement des frais de voyage (pour tous les patients partenaires)

Idéalement, les frais de voyage (p. ex. billet d'avion, hébergement, etc.) seront payés directement par l'Action diabète Canada au nom du patient partenaire participant à l'activité, afin de réduire au minimum les dépenses personnelles de la personne participant à l'activité. Au

besoin, l'Action diabète Canada peut émettre des cartes-cadeaux VISA/Mastercard prépayées. Toutefois, il se peut que certaines dépenses doivent être remboursées après l'événement.

Les reçus originaux et, dans certains cas, les cartes d'embarquement (voir les détails dans la déclaration 3 ci-dessous), sont requis pour le remboursement des frais. Les scans des reçus originaux ne sont pas acceptés. Les reçus acceptables indiquent les détails des articles payés et le mode de paiement.

Veillez envoyer tous les reçus originaux par courrier à l'adresse suivante :

University Health Network
c/o Mildred Lim
200, rue Elizabeth, 12EN-242
Toronto, ON
M5G 2C4

Veillez noter :

- 1) Les demandes de remboursement doivent être présentées dans les 30 jours suivant le retour du voyage ou la date à laquelle les dépenses ont été engagées.
- 2) Les patients partenaires doivent être conscients du délai minimum de quatre semaines entre la date de la demande et le remboursement. Ce délai peut malheureusement parfois être plus long en raison des calendriers universitaires.
- 3) Les demandes de remboursement de voyages (avion, train, taxi, bus ou ferry/bateau) ACHETÉS DIRECTEMENT par le patient partenaire doivent inclure les cartes d'embarquement aller-retour comme preuve du voyage. Si les frais de voyage ont été payés directement par le Réseau, les patients partenaires sont priés de conserver leurs cartes d'embarquement et de les soumettre à Mildred Lim (contact ci-dessous).

Qui contacter :

Veillez contacter Mildred Lim, Business Officer.

Courriel : Mildred.Lim@uhnresearch.ca

Téléphone : 416-340-4800 x 2522